

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 017-406/12/CC

■ Paiement de la cotisation 2012 à l'association "Territoires Citoyens" pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole.
DPEAT 12/8195/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil de communauté de Marseille Provence Métropole a acté la relance de son Conseil de développement pour un mandat 2009-2014. Ce faisant, il a réaffirmé son souhait d'associer les citoyens aux grandes orientations qui dessineront l'avenir de son territoire.

Installé lors de la réunion plénière le 21 octobre 2009, le Conseil de Développement a organisé depuis près de 127 réunions en commissions, 22 rencontres du Bureau et 7 assemblées plénières.

Ces rencontres régulières permettent au Conseil de Développement à la fois de conduire sa propre réflexion sur certains enjeux qu'il a identifié pour le territoire Marseille Provence Métropole et d'accompagner la Communauté urbaine sur des sujets majeurs tels le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Energie Territorial ou le Plan de Déplacement Urbain. Afin de promouvoir ces avis et contributions un effort de communication a été fait avec la mise en place de nouveaux outils comme une Lettre d'information trimestrielle et un site internet dédié.

Fort de ses réflexions et travaux, le Conseil de développement souhaite désormais s'inscrire davantage dans les réseaux de la concertation. Partisan d'un espace métropolitain attractif, multipolaire et solidaire, les rencontres organisées à l'échelle régionale lui permettront d'échanger avec les territoires voisins sur des problématiques partagées et de valoriser les projets et réflexions portés par le territoire Marseille Provence Métropole.

C'est pourquoi lors du Bureau du Conseil de développement du 23 février 2010, a été acté le principe d'une adhésion à l'association « Territoires Citoyens » pour la durée de son mandat.

Pour rappel, l'association « Territoires Citoyens » dont les statuts ont été déposés le 30 janvier 2010 en Préfecture fédère les Conseils de Développement de Provence-Alpes-Côte d'Azur et a pour objectifs de :

- Promouvoir et faire reconnaître l'action des Conseils de développement ;
- Echanger sur des problématiques communes ;
- Devenir un interlocuteur de l'Etat, de la Région, et des Départements dans la réflexion et l'action sur les politiques territoriales et le développement durable ;
- Devenir un espace d'auto-formation des membres des Conseils de développement ;
- Obtenir des moyens de fonctionnement indispensables à l'efficacité et la pérennité des instances participatives que sont ces Conseils de développement.

Pour le Conseil de Développement MPM, le renouvellement de cette adhésion permettra de poursuivre le travail engagé dans le cadre de ce réseau sur les axes suivants :

- Développement des pratiques de démocratie participative ;
- Valorisation de ses travaux et défense des intérêts de notre territoire ;
- Echanges sur des thématiques communes.

Le coût annuel de cette adhésion est de 150 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de développement ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'un échange d'expériences et de travaux communs entre les Conseils de Développement locaux à cette échelle sur des problématiques partagées ;
- La nécessité que le territoire Marseille Provence Métropole soit représenté de manière pérenne dans ce réseau de la concertation à l'échelle régionale ;
- Que le Conseil de développement ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est à la Communauté urbaine, qu'il revient de prendre la décision d'adhérer à l'association « Territoires Citoyens » au nom de son Conseil de développement ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est autorisé le paiement de la cotisation 2012 auprès de l'association « Territoires Citoyens » pour l'exercice 2012 et les exercices suivants.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, soit 150 euros, en 2012 sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-politique B310 - Nature 6281 - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI